

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

Aujourd'hui, mercredi treize avril deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Calviac, commune déléguée de Sousceyrac-en-Quercy, sous la présidence de M. Francis LABORIE, Maire.

Présents : BENNET Nadine - BOY Marie-Laure - CAPEL Sylvie - COLOMB-DELSUC Jean-Philippe - FOUILLAC Michel - GALOPPIN Véronique - LABORIE Francis - MAZET Éric - MORAND Coraline - PIOTTE Marcel - ROISIN Patrick - ROUDERGUES Ophélie - ROUSSILHES André - THEIL Carole - VERGNE Nathalie - VISTOUR Didier.

Absent(s) excusé(s): Néant

Absent(s) représenté(s) : BOUCHARA Michel (pouvoir à GALOPPIN Véronique) - FRAYSSE Nicole (pouvoir à VERGNE Nathalie) - LAFAGE Gérard (pouvoir à BOY Marie-Laure).

Absent(s) : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 35.

Présents : 16	Excusé(s) : 0	Absent(s) : 0	Procuration(s) : 3
----------------------	----------------------	----------------------	---------------------------

Secrétaire de séance : Ophélie ROUDERGUES

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

M. le Maire demande au conseil municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point urgent :

- Tarif 2022 du service de l'eau potable des communes déléguées de Comiac et de Lamativie.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DE MODIFIER** l'ordre du jour de la séance conformément à la proposition de M. le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2022 ;
2. **Finances** :
 - 2.1. Vote des subventions 2022 ;
 - 2.3. Subvention d'investissement et de fonctionnement au budget du multiple rural ;
 - 2.2. Vote des taxes locales 2022 ;
 - 2.4. Vote des 5 budgets primitifs 2022 ;
3. Salle des fêtes de Sousceyrac – Modalités de location et tarifs à fixer ;
4. SYDED – Programme d'intervention 2022 pour l'assainissement collectif ;
5. Transport à la demande – Participation aux frais de fonctionnement 2020 ;
6. Appel à la Solidarité – Crise humanitaire en Ukraine ;
7. **Développement** :
 - 7.1. Réfection des églises de Lacam d'Ourcet et Sousceyrac – Plan de financement ;
8. **Ressources Humaines** :
 - 8.1. Suppression du poste d'agent de maîtrise à la suite d'un avancement de grade ;
 - 8.2. Organisation du télétravail ;
9. Tarif 2022 du service de l'eau potable pour Comiac et Lamativie ;
10. Compte rendu du travail des commissions ;
11. Questions diverses.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 MARS 2022 :

Approuvé à l'unanimité.

2° FINANCES :

2.1° VOTE DES SUBVENTIONS 2022 :

Il est précisé que ne prennent pas part au débat ni au vote de la subvention, en tant que membres du bureau de l'association concernée, les personnes suivantes :

- Pour l'ACAIPS : CAPEL Sylvie - FOUILLAC Michel

Votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour l'ADMR : ROUDERGUES Ophélie

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour l'Association l'Eveil de Calviac : ROUDERGUES Ophélie

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour la Société de Chasse de Lacam d'Ourcet : BOUCHARA Michel par pouvoir

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour l'Association CAP DE FAR : GALOPPIN Véronique

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour l'Amicale des Aînés : LABORIE Francis

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour la mutuelle entraide coups durs : BENNET Nadine

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour les Pescofis : LABORIE Francis

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour la Pétanque Sousceyracoise : FOUILLAC Michel - PIOTTE Marcel

Votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour Ségala foot (les deux subventions) : PIOTTE Marcel

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour la Société de Chasse de Sousceyrac : PIOTTE Marcel

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

- Pour le tennis club de Sousceyrac : THEIL Carole

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Toutes les subventions sont approuvées à l'unanimité des membres votants.

2.2° SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET DU MULTIPLE RURAL :

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 13 000 €.

2.3° VOTE DES TAXES LOCALES 2022 :

Approuvé à l'unanimité pour reconduire les taux de l'année 2021.

2.4° VOTE DES 5 BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

Approuvé à l'unanimité pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau, l'assainissement, du multiple rural de Comiac et du lotissement de Sousceyrac.

3° SALLE DES FÊTES DE SOUSCEYRAC – MODALITÉS DE LOCATION ET TARIFS A FIXER :

Approuvés à l'unanimité.

4° SYDED – PROGRAMME D'INTERVENTION 2022 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Approuvé à l'unanimité. Tarifs inchangés pour 2022.

5° TRANSPORT A LA DEMANDE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020 :

Approuvée à l'unanimité. Participation arrêtée à 0,27 € par habitant.

6° APPEL A LA SOLIDARITÉ – CRISE HUMANITAIRE EN UKRAINE :

Approuvé à l'unanimité. Une aide de 1 500 € sera versée à la Protection Civile.

7° DÉVELOPPEMENT :

7.1° : RÉFECTION DES ÉGLISES DE LACAM D'OURCET ET SOUSCEYRAC – PLAN DE FINANCEMENT :

Approuvé à l'unanimité. Les aides de Cauvaldor et du Département seront sollicitées.

8° RESSOURCES HUMAINES :

8.1° SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE A LA SUITE D'UN AVANCEMENT DE GRADE :

Approuvée à l'unanimité.

8.2° ORGANISATION DU TÉLÉTRAVAIL :

Approuvée à l'unanimité.

9° TARIF 2022 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE COMIAC ET DE LAMATIVIE :

Une erreur s'est glissée dans la délibération n°120 du 14 décembre 2021. La tarif de la redevance de la préservation de la ressource est erroné. Il est fixé, à l'unanimité, à 0,075 €/m³ au lieu de 0,75 €/m³.

S'en suit l'examen des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Les délibérations du conseil municipal et les éventuels documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie.

A Sousceyrac-en-Quercy, le 15 avril 2022

Le Maire

Francis LABORIE

